

# NOTE DE RENTREE - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

## ECOLE PRIMAIRE DE MAREUIL

23, rue des Écoles 16170 MAREUIL

[ce.0160418T@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0160418T@ac-poitiers.fr)

Téléphone : 05 45 21 74 12 / 07 67 95 48 65

### **1. Réunions de rentrée : le 25/09/2019**

Les **réunions d'information** auront lieu le **VENDREDI 25 SEPTEMBRE**. En raison de la situation sanitaire, nous demandons aux familles de venir sans enfants et que seul un parent soit présent. Le masque est obligatoire. En outre, cette année, nous n'organiserons pas de réunion administrative générale (sauf pour les nouveaux arrivants). Seules les réunions pédagogiques seront proposées dans les classes.

Classe de madame Saint-Pellegrini	18h10 -18h50 : Réunion administrative réservée aux nouveaux arrivants 18h50 : Réunion pédagogique TPS, PS, MS
Classe de madame Briand	18h00 - 18h45 : Réunion pédagogique MS A partir de 18h50 : Réunion pédagogique CE1
Classe de madame Charlemagne	17h30 – 18h10 : Réunion pédagogique GS A partir de 18h50 : Réunion pédagogique CP

### **2. Horaires de l'école de Mareuil**

Toute petite section	9h00 -12h00
Petites et moyenne section	9h00 -12h00 et 13h30 -16h30
Grande section, CP, CE1	9h00 - 12h30 et 14h00 -16h30

L'entrée des classes débutent à 8h50. En raison de la situation sanitaire nous échelonnons les entrées des enfants dans l'école pour qu'ils puissent se laver les mains. Les classes de madame Saint-Pellegrini et de madame Briand passent en premier, puis les enfants de la classe de madame Charlemagne.

- Seuls les parents des enfants scolarisés en TPS et PS peuvent entrer dans la classe après s'être désinfecté les mains. Ils doivent porter un masque pour entrer dans la classe.
- Après s'être désinfecté les mains, les parents d'enfants scolarisés en MS peuvent

accompagner l'enfant jusqu'à l'entrée de sa classe.

- Les autres parents laissent leur enfant à la ligne verte devant le portail.

### **3. Coopérative scolaire**

Nous demandons à chaque famille de bien vouloir s'acquitter de la cotisation pour la coopérative scolaire. L'argent perçu servira à financer certains projets de l'année ainsi que des sorties culturelles.

<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants sur le RPI</b>	<b>3 enfants sur le RPI</b>	<b>4 enfants sur le RPI</b>
<b>12,00 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>24,00 €</b>	<b>28,00 €</b>
	Soit <b>10€ par enfant</b> à régler à la <b>coopérative de l'école de chaque enfant.</b>	Soit <b>8€ par enfant</b> à régler à la <b>coopérative de l'école de chaque enfant.</b>	Soit <b>7€ par enfant</b> à régler à la <b>coopérative de l'école de chaque enfant.</b>

### **4. Assurances**

Nous vous demandons de fournir une attestation d'assurance scolaire pour votre enfant dans les plus brefs délais.

### **5. Médicaments**

Nous vous rappelons que nous ne sommes **pas habilités** à administrer des médicaments.

### **6. L'obligation scolaire et les absences des élèves**

L'âge de début de l'obligation d'instruction étant abaissé à 3 ans, tous les enfants nés depuis le 1er janvier 2017 sont concernés par l'obligation d'instruction et l'assiduité.

Les parents **doivent informer le jour même** l'enseignant de **toute absence** de leur enfant (**par SMS au 07 67 95 48 65**) et préciser par écrit dans le cahier de liaison le motif de l'absence de l'enfant à son retour en classe. Les seuls motifs d'absentéisme reconnus comme légitimes sont :

- la maladie de l'enfant
- la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille
- les réunions solennelles de famille
- l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent

Les autres motifs d'absence (par exemple les séjours sur le temps scolaire) devront faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence par courrier adressé à l'inspectrice de l'éducation nationale, puis c'est la directrice académique qui décidera de donner une suite favorable ou pas

à cette demande.

## **7. Calendrier scolaire 2020-2021**

- ***Vacances de la Toussaint*** : du samedi 17 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020
- ***Vacances de Noël*** : du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021
- ***Vacances d'hiver*** : du samedi 6 février 2021 au lundi 22 février 2021
- ***Vacances de printemps*** : du samedi 10 avril 2021 au lundi 26 avril 2021
- ***Pont de l'ascension*** : du mercredi 12 mai 2021 au lundi 17 mai 2021
- ***Vacances d'été*** : A partir du mercredi 7 juillet 2021.

## **8. Dates à retenir - Première période**

- ***25/09/2019*** : Réunion de rentrée
- ***Photo scolaire*** : mardi 29 septembre
- ***Du 14/09/2020 au 25/09/2020*** : Évaluations nationales CP et CE1
- ***9 octobre 2020*** : Élection des représentants des parents d'élèves